



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA RÈGLEMENT 2020-03 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2020, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2020-03 constituant un fonds de roulement.

Ledit règlement a pour objet de créer un fonds de roulement d'un montant de 350 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général de la MRC.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 26 juin 2020.



Joël Tremblay, secrétaire adjoint